



## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 20 avril 2022, a été adopté le règlement no 286 ayant pour titre « Règlement no 286 décrétant un emprunt de 16 700 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement no 179 pour le développement d'infrastructures du Parc du Mont St-Mathieu de la MRC des Basques ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

Claude Dahl,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
MRC des Basques